



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N° 2010-09-11

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 septembre 2010

Président : Monsieur François de MAZIERES (pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY)

Sont présents : M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir de M. Pierre-Yves STUCKI), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Jean-Michel ISSAKIDIS), Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean-Roch GAILLET, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir de M. Jean-Philippe BARRET), M. Philippe NOYER, M. Edmond GRONDIN, Mme Dana SOLECKI, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT (pouvoir de Mme Liliane HATTRY), M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SENERS, M. Jean GUILBERT, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Roland de HEAULME), M. Michaël THOMAS.

Absents excusés : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir à M. François de MAZIERES), M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir à M. Jean-Jacques LASSERRE), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), M. Jean-Philippe BARRET (pouvoir à M. Alain-Michel LAMBERT), M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Gilles PANCHER), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, (pouvoir à M. François LAMBERT), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Magali ORDAS), M. Laurent DELAPORTE, Mme Liliane HATTRY (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), M. Roland de HEAULME (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON).

Secrétaire de séance : M. Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 21 septembre 2010

Date d'affichage de la convocation : 22 septembre 2010

Nombre de conseillers en exercice : 63

N° de l'ordre du jour :

2010.09.11 : Octroi d'une subvention à l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles (APPVPA) pour l'élaboration d'une charte paysagère de la Plaine de Versailles

M. François de MAZIERES, rapporteur, donne lecture de la délibération.

L'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) a pour mission de créer un espace de communication pour faire se rencontrer et rassembler, les personnes physiques et morales représentatives des différents intérêts locaux. L'objectif est de réfléchir, étudier et formuler des propositions visant à l'établissement d'un projet de développement durable commun aux agriculteurs et aux citoyens, sur les territoires de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets, Faisant ainsi toutes propositions nécessaires aux

de Versailles et du Plateau des Alluets, Faisant ainsi toutes propositions nécessaires aux collectivités territoriales et notamment aux instances communales, intercommunales de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets chargées, en particulier, de l'élaboration du ou des SCOT des territoires et de leur application.

Les statuts prévoient que l'association puisse seule ou en partenariat, accompagner tout projet ou mener toute action concertant l'agriculture et la ville avec le souci de l'environnement pour la préservation des paysages et des espaces naturels et agricoles, la valorisation du bâti agricole et la volonté du développement de l'identité culturelle sur lesdits territoires.

Dans le cadre du Programme Leader de la Plaine de Versailles, les agriculteurs de l'APPVPA ont souhaité que soit élaborée une charte paysagère. Celle-ci aura pour objet de conforter l'identité du territoire et de donner une référence commune sur les différents projets du territoire. Ce travail, piloté par l'APPVPA doit être confié à l'Ecole Nationale Supérieure du paysage dans le cadre d'un atelier pédagogique régional, dont le montant s'élève à 35 000 € TTC.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, quant à elle, souhaite mener une politique de soutien à la protection et la valorisation des espaces naturels de son territoire, dans le cadre de sa mission d'aménagement de l'espace. Elle souhaite participer également, dans un souci de cohérence, à la dynamique générale qui vise à préserver et développer l'identité globale de la Plaine de Versailles.

Compte tenu d'une part, de l'intérêt général local que représente l'action de l'APPVPA, et d'autre part, de la volonté de soutien d'initiatives locales en matière de valorisation d'espaces naturels, une convention liée à l'attribution d'une subvention financière doit être signée afin que Versailles Grand Parc puisse apporter un soutien financier dans l'élaboration de cette charte paysagère.

Sur la base d'un co-financement avec l'union européenne (programme LEADER) et avec le Syndicat Intercommunal à vocation unique des Trois Rivières, l'APPVPA sollicite une subvention d'un montant de 9 952,34 € pour élaborer cette charte paysagère,

Cette demande a été faite par lettre en date du 27 juillet 2010 comportant en annexe une note d'accompagnement et un plan de financement.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) décide d'accorder une subvention à l'APPVPA d'un montant 9 952,34 € ;
- 2) autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectif et tout document s'y rapportant ;
- 3) dit que cette dépense sera inscrite au budget supplémentaire 2010.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de membres présents : 44

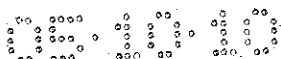
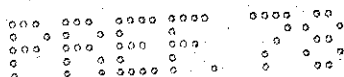
Nombre de votants : 44

Suffrages exprimés : 55 (incluant les pouvoirs)

Ne prennent pas part au vote : M. Bernard DEBAIN, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Dominique CONORT

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Le Président



François de MAZIERES
Maire de Versailles